
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 1er février 2022, 19 h, en visioconférence et, ce, en application des mesures de distanciation sociale et diffusée publiquement sur la page Facebook de la Ville.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Pierre Bourget
	Victor Fournier
	Karine Goulet
	Renée Thiboutot
	Steve Fontaine
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directrice générale	Isabelle D'Amours
Greffière	Valérie Fournier
Greffière adjointe	Sylvie Lafleur

Bonsoir à tous et merci d'être parmi nous ce soir,

Comme vous le savez, le budget 2022 a été présenté et adopté le 25 janvier dernier. Je vous rappelle que vous pouvez consulter les détails sur notre site Internet. De plus, surveillez vos boîtes aux lettres, car c'est cette semaine que vous recevrez votre nouveau rôle d'évaluation foncière, ainsi que votre compte de taxes municipales, dont le 1^{er} versement est prévu le 1^{er} mars prochain.

Ce soir, nous adopterons la planification stratégique 2022-2025 et nous en sommes très fiers. En réalisant un tel exercice, nous avons établi une vision du développement de notre territoire, nous avons identifié les enjeux prioritaires, défini nos orientations à poursuivre et priorisé les projets à entreprendre au cours des prochaines années. Une présentation spéciale aura lieu le 15 février prochain en direct sur Facebook. Dès que les détails seront connus, nous en ferons la publicité via nos outils de diffusion habituels. En espérant que vous y serez présents en grand nombre.

Lors des dernières consultations, nous vous avons entendu : vous souhaitez que la ville bouge, soit plus vivante et dynamique. C'est pourquoi nous avons créé un nouveau Service Vie active et animation du milieu, regroupant les loisirs, le sport et la culture, qui sera sous la direction intérimaire de M. Fabien Poirier. Ayant été à la barre de la rédaction de la planification stratégique, ce dernier connaît bien les attentes du milieu et possède un bagage intéressant pour nous aider dans cette transition. Nous travaillerons donc avec les ressources en place afin d'aller plus loin dans notre programmation.

De plus, nous sommes heureux d'annoncer la nomination de Mme Marie-Pier Anglehart au poste de directrice du Service de l'urbanisme et du développement. Mme Anglehart occupait le poste d'inspectrice durant plusieurs années, et a assuré avec brio l'intérim à la direction du service depuis près d'un an. Elle sera assistée de Mme Josée Gagnon en tant qu'inspectrice municipale.

Avec les derniers assouplissements annoncés, les activités reprendront peu à peu. Continuez de suivre nos publications pour rester informés. Sachez que les équipes des loisirs et sports et de la culture, travaillent fort pour organiser des activités de toutes sortes au cours de la semaine de relâche.

Je tiens à vous rappeler également que la gratuité des parcomètres se poursuit jusqu'au 1^{er} mars. Il est, plus que jamais, très important d'encourager nos commerçants ainsi que nos restaurateurs.

En terminant, merci à tous les employés des services essentiels qui participent activement au bien-être de l'ensemble de la population. Continuons d'être respectueux les uns envers les autres, c'est un aspect majeur dans cette bataille contre le virus.

Bonne séance !

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2022-021

Le maire Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022

Résolution no 2022-022

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Monsieur Victor Fournier et résolu que le procès-verbal soit adopté tel quel.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du budget du 25 janvier 2022

Résolution no 2022-023

Le procès-verbal de la séance du budget du 25 janvier 2022 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Madame Karine Goulet et résolu que le procès-verbal soit adopté tel quel.

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 25 janvier 2022

Résolution no 2022-024

Le procès-verbal de la séance spéciale du 25 janvier 2022 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Victor Fournier et résolu que le procès-verbal soit adopté tel quel.

3. CORRESPONDANCE

3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons

Résolution no 2022-025

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

D'approuver les demandes suivantes :

- Téléthon régional de la Ressource : 200 \$

- Course de traîneaux à chiens : En tant que partenaire Attelage, la Ville de La Sarre fournira des barrières, le déneigement du site et l'animation de l'activité lors du départ.

De reconnaître l'organisme suivant :

- Club de soccer d'Abitibi-Ouest

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Avis de motion et présentation du règlement - Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Par la présente, Monsieur Steve Fontaine :

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

Dépose le projet du règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

4.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement d'emprunt pour les réservoirs de carburant à l'aéroport

Par la présente, Madame Renée Thiboutot :

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement d'emprunt pour les réservoirs et stations de ravitaillement à l'aérodrome;

Dépose le projet du règlement d'emprunt pour les réservoirs et stations de ravitaillement à l'aérodrome.

4.3 Dépôt et adoption de la planification stratégique

Résolution no 2022-026

ATTENDU le dépôt de la planification stratégique par le maire, Monsieur Yves Dubé;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

QUE la Ville de La Sarre adopte la planification stratégique telle que présentée.

4.4 Nomination de membres du conseil au sein de divers comités

Résolution no 2022-027

ATTENDU les élections municipales du 7 novembre 2021, où la moitié des membres du conseil ont été remplacés;

ATTENDU QUE la Ville est partenaire et souhaite être représentée au sein de divers organismes;

ATTENDU QUE les nouvelles orientations du conseil prévoient la mise sur pied de divers comités pour une plus grande implication des citoyens et organismes aux décisions de la Ville;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

De nommer les élus suivants au sein des divers organismes et comités :

ORGANISMES

Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest : Réjean Fournier

Office d'habitation Lac-Abitibi : Pierre Bourget

SADC d'Abitibi-Ouest : Victor Fournier

Club Beattie de La Sarre : Réjean Fournier

COMITÉS INTERNES

Stratégie numérique : Pierre Bourget

Reconnaissance et soutien aux organismes : Réjean Fournier et Karine Goulet

Comité de suivi Arcelor Mittal : Steve Fontaine

Comité consultatif d'urbanisme : Renée Thiboutot et Victor Fournier

Comité ad hoc des ressources humaines : Steve Fontaine et Pierre Bourget

Circulation et sécurité routière : Réjean Fournier et Victor Fournier

Comité de suivi politique de la famille et des aînés : Renée Thiboutot et Karine Goulet

Comité consultatif de la culture et du patrimoine (à venir) : Pierre Bourget

Comité de démolition (à venir) : Victor Fournier, Renée Thiboutot et Steve Fontaine

Comité de pilotage budget participatif (à venir) : Pierre Bourget et Karine Goulet

Comité environnement (à venir) : Pierre Bourget

Revitalisation La Sarre 2.0 (à venir) : Karine Goulet, Renée Thiboutot et Steve Fontaine

Comité centre multisports : Karine Goulet et Steve Fontaine.

4.5 Abrogation de la résolution 2022-006

Résolution no 2022-028

ATTENDU QUE lors de la séance qui s'est tenue le 11 janvier 2022, le conseil municipal a adopté la résolution no 2022-006 intitulée "Programme d'aide au développement du transport collectif - Volet 1- Demande d'aide financière 2021";

ATTENDU QUE plusieurs éléments de cette résolution nécessitent une rectification ou une précision;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

QUE la présente résolution abroge la résolution 2022-006.

4.6 Augmentation de tarifs services juridiques

Résolution no 2022-029

ATTENDU QUE, dans le cadre de l'entente de services en droit statutaire avec la firme Auger, Bourgeois, Desfossés, Langlois Avocats, il avait été convenu que leur taux horaire serait ajusté le 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice des prix à la consommation publié par Statistiques Canada;

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation est de 4,7 %;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyée par Madame Karine Goulet;

QUE soient approuvés les nouveaux tarifs horaires des services de la firme Auger, Bourgeois, Desfossés, Langlois Avocats.

4.7 Programme de subvention au transport adapté - Demande d'aide financière 2021 (PSTA)

Résolution no 2022-030

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a confié à la corporation du Transport public adapté d'Abitibi-Ouest d'organiser le transport adapté pour les 13 municipalités adhérentes de la MRC d'Abitibi-Ouest depuis 1989 pour la gestion du service;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre fait appel à un fournisseur de taxis externes pour donner certains services;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a adopté la grille tarifaire 2021, par les résolutions suivantes ; Corporation #10-10-917, 10-10-918 et ville de La Sarre 2017-273;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a adopté les prévisions budgétaires 2021 de la Corporation du Transport public adapté d'Abitibi-Ouest par la résolution numéro # 2021-094;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a adopté un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2021, par la résolution numéro 2022-033;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services 2021;

ATTENDU QUE pour le transport adapté, la Ville de La Sarre prévoit contribuer, en 2021, pour une somme de 33,379 \$, le total des municipalités et villes participantes : 96,645 \$;

ATTENDU QU'en 2020, 6632 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 9000 en 2021;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – PSTA Volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

DE confirmer au ministère des Transports du Québec l'engagement de la ville de La Sarre et des villes et municipalités participantes de contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget de référence;

DE demander au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 270 000 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2021;

D'ajouter à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage s'il y a lieu;

D'autoriser la directrice générale de la Ville de La Sarre, Madame Isabelle D'Amours, à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution;

DE transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

4.8 Porte-parole Transport public adapté d’Abitibi-Ouest

Résolution no 2022-031

ATTENDU la demande du MTQ, que la municipalité mandataire du transport adapté accepte d’être la porte-parole de toutes les municipalités participantes au service du Transport public adapté d’Abitibi-Ouest;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

Que la ville de La Sarre informe le MTQ qu’elle accepte la responsabilité d’agir à titre de porte-parole de toutes les municipalités participantes au Transport public adapté d’Abitibi-Ouest.

4.9 Transport public adapté d’Abitibi-Ouest - Déplacements 2020-2021

Résolution no 2022-032

ATTENDU la demande du MTQ concernant le nombre de déplacements réalisés pour les personnes handicapées par la Corporation du transport public adapté d’Abitibi-Ouest en 2020 et 2021;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyée par Madame Karine Goulet;

Que la Ville de La Sarre informe le MTQ qu’il y a eu en 2020, 6632 déplacements de personnes handicapées et 9000 en 2021 fait par la Corporation du transport public adapté d’Abitibi-Ouest.

4.10 Adoption du plan de transport et développement des services - Transport public adapté d’Abitibi-Ouest

Résolution no 2022-033

ATTENDU QUE parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision;

ATTENDU QUE parmi ces modalités la Ville de La Sarre doit adopter un plan de transport et de développement des services pour le Transport public adapté en Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE la Corporation du transport public adapté d’Abitibi-Ouest a proposé à la Ville de La Sarre ce plan en 2021-2022;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

D’adopter ledit plan de transport et de développement des services proposé par la Corporation du transport public adapté d’Abitibi-Ouest;

DE transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

4.11 Programme d’aide à la voirie locale PAVL - Volet Entretien des routes locales (dossier no 2020-87090-08-0037)

Résolution no 2022-034

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 42 888 \$ (dossier no 2020-87090-08-0037) pour l’entretien des routes locales;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

QUE la Ville de La Sarre informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

4.12 Motion de remerciement à Madame Fernande Lanouette

Résolution no 2022-035

ATTENDU l'implication de Madame Fernande Lanouette à titre de présidente au sein de la Corporation du Transport adapté d'Abitibi-Ouest, de 2014 à 2021;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

QUE la Ville adresse une motion de remerciement à Madame Lanouette pour son dévouement et son implication des dernières années.

5. TRÉSORERIE

5.1 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer

Résolution no 2022-036

Il est proposé par Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Madame Karine Goulet et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 1^{er} février 2022, au montant de 386 260,33 \$.

5.2 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil la liste des paiements et des salaires payés au montant de 245 421,09 \$.

5.3 Vente d'immeubles par défaut de paiement des taxes municipales

Résolution no 2022-037

ATTENDU QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec la loi sur les cités et villes;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

QUE la trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, la liste des immeubles présentée au conseil, pour qu'on puisse procéder à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément à la Loi sur les Cités et Villes, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente;

QU'une copie de la présente résolution ainsi que du document joint soit transmise à la MRC et au centre de services scolaire du Lac-Abitibi.

5.4 Réalisation complète des règlements d'emprunt

Résolution no 2022-038

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe A, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe, pour chacun de ces règlements, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe A pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

QUE la Ville de La Sarre modifie les règlements à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes "Nouveau montant de la dépense" et "Nouveau montant de l'emprunt" de l'annexe A;

QUE la Ville de La Sarre informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe A ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;

QUE la Ville de La Sarre demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe A;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Révision de la politique de gestion administrative professionnels, cadres et hors-cadre

Résolution no 2022-039

ATTENDU QU'une mise à jour de la Politique de gestion administrative professionnels, cadres et hors-cadre était de mise;

ATTENDU QUE ces changements ne modifient en rien les orientations et les attentes de cette politique;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyée par Madame Karine Goulet;

D'adopter la Politique de gestion administrative professionnels, cadres et hors-cadre révisée.

6.2 Nomination au poste de directrice de l'urbanisme et du développement

Résolution no 2022-040

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement a un poste à combler au niveau de sa direction;

ATTENDU QUE depuis le 25 mai 2021, Madame Marie-Pier Anglehart assume le poste de directrice de l'urbanisme et du développement par intérim;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

De procéder à la nomination de Madame Marie-Pier Anglehart à titre de directrice de l'urbanisme et du développement;

D'autoriser Madame Anglehart à continuer à effectuer des inspections et à émettre des permis conformément aux règlements de la Ville de La Sarre lorsque requis par le service, étant désignée également inspectrice municipale.

6.3 Nomination au poste de directeur de la vie active et animation du milieu par intérim

Résolution no 2022-041

ATTENDU QUE la directrice du loisir, sport et vie communautaire prendra sa retraite en 2023;

ATTENDU QU'il s'agit d'un poste au niveau de la direction et qu'il est important d'effectuer le transfert des connaissances à la relève;

ATTENDU Qu'un remaniement de services est nécessaire;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

De procéder à la nomination de Monsieur Fabien Poirier à titre de directeur de la vie active et animation du milieu par intérim, au sein du nouveau service;

D'entériner l'avenant au contrat de travail de Monsieur Fabien Poirier, auparavant chargé de projets;

D'autoriser la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de La Sarre.

6.4 Nomination d'une inspectrice municipale

Résolution no 2022-042

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement a un poste à combler;

ATTENDU QUE depuis le 25 juin 2021, Madame Josée Gagnon assume le poste d'inspectrice municipale adjointe – projet pilote;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

De procéder à la nomination de Madame Josée Gagnon à titre d'inspectrice municipale;

D'autoriser Madame Josée Gagnon à effectuer des inspections et à émettre des permis conformément aux règlements de la Ville de La Sarre.

6.5 Nomination d'une agente de soutien administratif et service à la clientèle

Résolution no 2022-043

ATTENDU QUE le Service du Greffe, soutien administratif et technologies de l'information a un poste à combler;

ATTENDU QUE depuis le 20 juillet 2021, Madame Véronique Fortin assume le poste d'agente de soutien administratif et service à la clientèle en affectation temporaire durant le projet pilote en urbanisme et développement;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

De procéder à la nomination de Madame Véronique Fortin à titre d'agente de soutien administratif et service à la clientèle durant l'absence autorisée de la titulaire du poste.

6.6 Entente de départ à la retraite

Résolution no 2022-044

ATTENDU QUE la directrice du loisir, sport et vie communautaire, Madame Cécile Poirier a manifesté le désir de prendre sa retraite en 2023;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

D'entériner l'entente de départ à la retraite de la directrice du loisir, sport et vie communautaire;

D'autoriser la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de La Sarre.

6.7 Autorisation de signature - Demande d'aide financière Emplois d'été Canada

Résolution no 2022-045

ATTENDU QUE les différents services de la municipalité requièrent les services de personnel en période estivale;

ATTENDU QUE les postes demandés à Emploi d'été Canada sont les suivants :

- Moniteur/monitrice d'activités culturelles
- Moniteur/monitrice en sports et loisirs
- Moniteur/monitrice de camp de jour

ATTENDU QUE les employeurs peuvent déposer des demandes de fonds qui leur permettront d'embaucher des jeunes à l'été 2022;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

D'autoriser l'adjointe aux ressources humaines, Madame Hélène Villeneuve, à signer tout document relatif au dépôt de cette demande d'aide financière pour et au nom de la Ville de La Sarre.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser l'entreposage de type D dans la zone AG-2 et d'ajouter la norme spéciale 20.11 dans la zone CA-7

Résolution no 2022-046

ATTENDU QU'Avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 16 novembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

D'adopter le Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser l'entreposage de type D dans la zone AG-2 et d'ajouter la norme spéciale 20.11 dans la zone CA-7.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Acceptation de soumission - Remplacement pompe et moteur puits no 3 et nettoyage

Résolution no 2022-047

ATTENDU le nettoyage du puits no 3 par un entrepreneur spécialisé dans ce domaine;

ATTENDU le changement de l'ensemble du système de pompage du puits no 3 par le même entrepreneur spécialisé;

ATTENDU QUE l'entrepreneur réalisera les deux actions dans la même période de mise hors services du puits d'alimentation;

ATTENDU QUE l'entrepreneur RJ Lévesque est en très bonne connaissance des installations de la Ville;

ATTENDU QU'il est très avantageux pour la Ville d'effectuer l'ensemble de ses opérations en même temps pour assurer la pérennité de ses ouvrages en alimentation d'eau potable;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Madame Karine Goulet;

D'accorder à l'entrepreneur RJ Lévesque la réalisation des ouvrages planifiés, et de ce fait, d'accorder de gré à gré une somme totale d'environ 66 500 \$ (29 500 \$ frais pour le nettoyage et 37 000 \$ pour le changement de l'ensemble pompe et moteur).

8.2 Demande de financement - Remplacement de pompe et moteur au puits no 3

Résolution no 2022-048

ATTENDU QUE la durée de vie utile de la pompe no 3 à la station d'eau brute est presque atteinte;

ATTENDU QUE le puits no 3 est le poste de pompage principal pour la desserte en eau potable de la Ville;

ATTENDU QU'au printemps 2022, il est planifié à notre entretien préventif que l'enveloppe métallique et la crépine de ce puits devront être nettoyées par agitation mécanique;

ATTENDU QUE le nettoyage de ce puits est planifié dans une campagne d'entretien cyclique qui revient aux 3 ans, et ce, par un entrepreneur spécialisé dans ces travaux;

ATTENDU QUE nous souhaitons par le fait même procéder au changement du moteur et de la pompe qui deviendront désuets par des équipements neufs;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

D'autoriser une dépense maximale de 37 000 \$ provenant du surplus accumulé afin de financer ces travaux.

8.3 Acquisition d'une camionnette pour le Service des loisirs

Résolution no 2022-049

ATTENDU QUE le Service des loisirs nécessite une nouvelle camionnette;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyée par Madame Karine Goulet;

D'autoriser l'acquisition d'une camionnette 3/4 tonnes, 4 portes, 4X4 pour un montant maximal de 68 000 \$ financé à même le fonds de roulement.

9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Autorisation d'événement - Course de traîneaux à chiens

Résolution no 2022-050

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre confirme son intérêt à être "Partenaire attelage" pour la course de traîneaux à chiens qui aura lieu du 25 au 27 février 2022.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

D'autoriser l'évènement du groupe P.G. Expédition "Course de traîneaux à chiens" qui aura lieu du 25 au 27 février 2022 (si la santé publique le permet);

D'autoriser les participants à circuler sur l'avenue des Chênes à La Sarre.

10. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

10.1 Adoption de la politique de développement des collections et de l'élitage

Résolution no 2022-051

ATTENDU QUE la bibliothèque municipale Richelieu doit adopter aux 5 ans sa politique de développement des collections et de l'élitage pour répondre aux demandes du Ministère de la Culture et des Communications, et du programme de développement des bibliothèques publiques;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Madame Karine Goulet;

D'adopter la politique de développement des collections et de l'élitage.

11. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun point

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 2022-052

La prochaine séance est prévue le 1^{er} mars 2022 à 19 h et sera à nouveau diffusée en direct sur notre page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

Que l'assemblée soit levée à 19 h 40.

Yves Dubé
Maire

Valérie Fournier
Greffière